

DÉPARTEMENT DE L'EURE  
CANTON DE SAINT ANDRÉ DE L'EURE

Mairie  
de  
**MESNIL SUR L'ESTRÉE**  
27660



Tél. : 02 37 64 90 00  
Fax : 02 37 64 90 01  
e-mail : mairie@mesnillestree.fr

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

**Présents** : Mesdames et Messieurs Fabrice BOSSUYT, Philippe BOUCARD, Jacques BOUTIN, Alain CORDONNIER, Jacques JARRAFOUX, Sylvette LE DUC, Nicolas MARTIN, Eric MOROCZ, Nicole MOURIER, Bruno TAMBOURELLI, Christian VINCENT.

**Excusés** : Mesdames Fabienne TACHET, Florence FOUREAU et Messieurs Philippe ESNAULT, Emmanuel VARLET.

**Absents** : Madame.

**Pouvoirs** : Monsieur Emmanuel VARLET donne pouvoir à Monsieur Jacques BOUTIN  
Monsieur Philippe ESNAULT donne pouvoir à Monsieur Jacques JARRAFOUX.

Le secrétaire de séance est Monsieur Christian VINCENT.

La séance est ouverte à 19 h 00.

### **Ordre du jour** :

#### **Comptes rendus des commissions et groupes de travail**

#### **Délibérations :**

- Avancements de grade.
- Bail du 22 bis Grande Rue.

#### **Questions diverses**

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter une délibération à ce conseil :

- Engagement de dépenses en section investissement avant le vote du budget.

L'ensemble du conseil municipal autorise d'ajouter cette délibération.

## **Commissions et groupes de travail**

### **Grand débat (rapporteur Monsieur Jacques BOUTIN)**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il s'est rendu au Grand débat de Monsieur Emmanuel MACRON, à Bourgtheroulde. Ce débat s'est déroulé dans une ambiance sereine et tous les sujets ont été abordés.

### **EPN (rapporteur Monsieur Jacques BOUTIN)**

Les 5 commissions préparent les délibérations soumises au vote lors des conseils communautaires, Monsieur le Maire participe aux conseils communautaires ainsi qu'à la réunion des Maires.

Les comptes rendus des conseils communautaires sont consultables sur les sites internet suivants :

<http://www.evreuxportesdenormandie.fr/82-conseils-communautaires.htm>

<http://mesnil-sur-lestree.fr/partenaires-institutionnels/c-c-r-s-e/>

Les points remarquables de ces conseils sont :

- Le zonage des PLUi-HD pour le sud de l'Eure qui se fera à Illiers l'Evêque le vendredi 1<sup>er</sup> février : ce sera l'occasion d'identifier les « dents creuses », publiques ou privées.
- Débat d'orientation budgétaire repoussé au 5 février.

Prochaine réunion le 29 janvier.

### **Ecole (rapporteur Monsieur Fabrice BOSSUYT)**

Le prochain conseil d'école aura lieu le lundi 4 février.

Monsieur Fabrice BOSSUYT informe le conseil municipal que lors des dernières élections, il lui avait été reproché que la commune ne s'impliquait pas suffisamment envers l'association CRISTALE. De ce fait, Monsieur Nicolas MARTIN s'est rapproché de cette association afin de se présenter et d'avoir des informations. Il a été invité à regarder leur site internet.

### **La vie au Mesnil (rapporteur Madame Sylvette LE DUC)**

- Repas des anciens le 17 novembre 2018. 85 convives étaient présents, nous avons eu de bons retours. Il reste des colis non réclamés, à revoir pour la fin d'année.
- Vœux au personnel le 7 janvier 2019. Monsieur le Maire et les conseillers ont remercié le personnel communal et les professeurs des écoles lors de la cérémonie des vœux.
- Vœux à la population le 13 janvier 2019 au foyer communal. Environ 70 personnes se sont présentées à la cérémonie des vœux du maire.
- Carte cadeau naissance. Madame Sylvette LE DUC déplore le manque de remerciements et d'accueil lors de ses passages dans les foyers pour remettre la carte cadeau d'une valeur de 50€ et s'interroge sur la nécessité de le poursuivre, d'autant plus que nous sommes l'une des rares communes à le faire.

### **Sécurité – Entretien (rapporteur Monsieur Bruno TAMBOURELLI)**

- Illuminations : Les illuminations de Noël ont été enlevées avec l'aide de l'employé municipal de la commune de Saint Germain sur Avre. Une numérotation des décorations a été effectuée afin de pouvoir reproduire à l'identique le dispositif en fin d'année 2019. Elles ont toutes été réparées.

- Travaux du stade et aire de jeux : Des charmilles ont été plantées tout le long de la clôture afin d'éviter les intrusions. Les employés communaux ont installé un portique de gabarit sur le portail du stade afin de le sécuriser et ont remplacé un poteau de fixation des panneaux de clôture de l'aire de jeux qui a encore été embouti très certainement par un véhicule en stationnement.
- Stationnement : Un panneau interdisant l'arrêt et le stationnement des véhicules de plus de 3,5 tonnes a été installé Rue Firmin Didot entre les deux accès véhicules du site de l'imprimerie. En effet, suite au retrait de deux véhicules ventouses, des camions livrant l'imprimerie venaient s'y stationner le matin très tôt, laissant le moteur tourner et empiétant dangereusement sur la chaussée.
- Déchets : Les déchets amiantés abandonnés sur le chemin militaire ont été retirés par l'EPN. (Rapporteur Monsieur Eric MOROCZ)  
 Une benne a été mise à disposition par l'EPN le 21 janvier dernier ainsi que des rouleaux de film et des big bag, nécessaires afin que les employés communaux puissent les conditionner avant de les mettre dans la benne. Le maire de Saint Germain sur Avre est venu dans l'après-midi pour mettre ces big bag dans la benne à l'aide d'un tracteur. La benne a été récupérée par l'EPN le lendemain.  
 Il reste désormais les déchets verts en bordure de ce même chemin à évacuer. Nous contacterons l'EPN pour savoir s'il est possible d'avoir une broyeuse.

**Intervention de Monsieur Nicolas MARTIN** : lors des entrainements de football au stade, le stationnement sur le bord de la chaussée est très dangereux.

**Réponse de Monsieur Jacques BOUTIN** : l'association a été prévenue il y a peu afin qu'ils stationnent sur le stade.

#### **Projet sécurité voirie (rapporteur Monsieur Bruno TAMBOURELLI)**

Suite à de nombreuses demandes et afin de rendre la circulation automobile et piétonne plus sûre au sein de notre commune, l'équipe municipale a pour projet de mettre en place plusieurs dispositifs visant à faire réduire la vitesse des automobilistes et de ce fait rendre la circulation des piétons plus sécurisante.

Monsieur Bruno TAMBOURELLI détaille les projets, sachant qu'ils devront faire l'objet d'un avis de l'agence routière départementale de Conches en Ouche.

#### **Agent communal (rapporteur Monsieur Jacques BOUTIN)**

Monsieur le maire explique au conseil municipal que suite aux départs en retraite de deux agents techniques, une seule personne sera remplacée le moment venu et nous ferons appel à une mutualisation ou à des entreprises privées ponctuellement selon les besoins.

Suite à l'arrêt maladie d'un agent technique, Monsieur le maire, étudie les dossiers reçus pour cette période.

**Proposition de Monsieur Alain CORDONNIER** : faire un plan d'avenir pour les travaux du foyer communal.

#### **Travaux (rapporteur Monsieur Jacques BOUTIN)**

- Eglise : devant les difficultés pour obtenir des renseignements sur l'avancement des travaux concernant les vitraux, Messieurs Jacques BOUTIN et Jacques JARRAFOUX, accompagnés du maître d'œuvre Monsieur MARTIN Architecte des bâtiments de France, se sont rendus chez le fournisseur. L'entreprise est déclarée incompétente, le contrat est résilié, les vitraux sont rapatriés. Il reste à consulter pour trouver une entreprise susceptible de terminer ce chantier. Les vitraux sont intacts.

**Intervention de Monsieur Alain CORDONNIER** : y a-t-il une solution de secours pour ouvrir l'église ? Les associations, les habitants et la Paroisse attendent l'ouverture.

**Communication** (rapporteur Monsieur Alain CORDONNIER)

- Le lancement de l'impression du bulletin municipal a été fait le mardi 22 janvier. La version PDF est disponible sur le site internet.  
Une erreur s'est glissée sur le numéro de téléphone de présence verte et sera reprise sur les bulletins à la main.

**Finances** (rapporteur Monsieur Jacques JARRAFOUX)

Contexte économique :

- Une DGF incertaine, des économies à faire car moins de recettes.
- Une fiscalité stable.
- Un exercice en excédent de fonctionnement annuel d'environ 25 000 € incluant l'annuité de 15 000 € pour remboursement emprunt et hors reste à réaliser.
- Une régularisation de l'opération de l'église (récupération de la TVA et des subventions pour remboursement des trois prêts relais). La commune pourra toucher les subventions une fois la fin de chantier déclarée (FCTVA ; subvention Département et subvention DRAC).
- Des orientations budgétaires qui ne se traduiront pas au budget primitif mais feront l'objet au coup par coup d'une DM (décision modificative) après avoir suivi le mécanisme suivant : projet du conseil municipal – chiffrage – recherche de subventions avec l'EPN en complément des fonds de concours – vote d'une DM par le conseil municipal – réalisation – production des justificatifs pour versement des subventions.

Liste des projets possibles devant suivre le mécanisme :

- Sécurité des routes
- Remplacement du portail du presbytère
- Sécurité incendie
- Electrification interne de l'église
- Aménagement du stade
- Achat de chaises et barnums pliant
- Reprise de la licence IV du bar tabac afin de ne pas la perdre
- Mise aux normes personnes à mobilité réduite du cimetière et du presbytère
- Foyer
- Assainissement (par l'EPN mais pas programmé pour 2019)
- Effacement de réseaux (reste à réaliser)

Prochain conseil municipal prévu le 1<sup>er</sup> avril pour le compte de gestion, CA et budget.

## Délibérations

*Le nombre de votants est de 13 (11 présents et 2 pouvoirs)*

### Avancements de grade

Monsieur le maire explique au conseil municipal que des agents font l'objet d'avancements de grade :

- 1 adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe → adjoint administratif principale de 1<sup>ère</sup> classe
- 3 adjoints techniques → adjoint technique principale de 2<sup>ème</sup> classe

La commission du CDG (Centre de Gestion) qui a lieu fin février 2019 nécessite ces créations de postes au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

- Votants 13                      contre : 0                      abstention : 0                      pour : 13

**Bail du 22 bis Grande Rue** (Messieurs Nicolas MARTIN et Eric MOROCZ ne participent pas à ce vote)  
Monsieur le maire explique au conseil municipal que le bâtiment au 22 bis Grande rue et qui abrite les infirmières est sous utilisé et autorise une activité supplémentaire.

Madame MARTIN TRAHAN propose de s'y installer pour exercer son activité d'esthéticienne.

En termes d'attractivité du centre bourg, le conseil est favorable à cette installation.

Madame MARTIN TRAHAN a présenté son projet accompagné d'un plan de financement et d'un prévisionnel de fonctionnement à Monsieur le Maire et ses adjoints.

Afin d'aider au démarrage de cette activité commerciale, Monsieur le maire propose d'accepter la proposition de loyer contenue dans le prévisionnel de fonctionnement. Ce loyer provisoire est valable jusqu'au 31 décembre 2019. Les actuelles occupantes sont d'accord pour partager les charges afférentes à cet immeuble.

Les surfaces seront identifiées en surfaces communes et surfaces affectées.

L'ensemble de ces conditions fera l'objet d'un bail révisable en fin d'année 2019 au vu des résultats commerciaux obtenus. L'activité débutera début mars.

Monsieur le maire demande l'autorisation de réunir les documents nécessaires à la confection du bail pour les 3 occupantes et de les signer.

- Votants 11                    contre : 0            abstention : 0            pour : 11

#### **Autorisation pour l'engagement de dépenses en section investissement avant le vote du budget**

L'article 13212-1 du code général des collectivités territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, liquider et mandater les dépenses en section investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits.

- Votants 13            contre : 0            abstention : 0            pour : 13

#### **Questions diverses**

Elections européennes le 26 mai 2019.

La séance est levée à 21h05.

Le secrétaire de séance : Monsieur Christian VINCENT.

